



Voitures gênantes suite à décès.

Par **NathC**, le **07/04/2014** à **16:10**

Bonjour,

Mon frère est décédé en Juillet dernier. Il avait des dettes et n'était pas marié. Son fils majeur a donc refusé l'héritage.

Mais nous voilà embêtés car 9 plus tard, ses affaires, et en particulier les voitures (2 vieilles voitures sans valeur) sont toujours stockées et commencent à gêner.

Que pouvons nous faire, nous, les frères et sœurs, pour nous débarrasser des véhicules légalement ?

Merci d'avance,

Nathalie

Par **Jibi7**, le **07/04/2014** à **19:11**

[smile25]Nath

Si ces véhicules se trouvent sur la voie publique et sont considérés comme abandonnés, ils devraient être mis en fourrière. Si le propriétaire est décédé ils seront rayés de la carte!

S'ils n'y sont tout a fait ..peut être suffira t il de les y aider un peu..

qu'un voisin ou habitant quelconque les signale s'ils paraissent abandonnés ou volés et cela ne devrait pas durer.

A moins que vous ne trouviez un amateur pour des pièces détachées sur le boncoin !

Ce genre de situation n'a malheureusement pas de solution legale et efficace...

ps par contre vous pourriez peut être consulter l'assurance qui les couvrirait elle aura peut être une solution ?